

Rapport de la commission nommée pour examiner le préavis de la Municipalité n° 16/2022

Concerne : Travaux de renforcement et d'entretien routier sur la boucle du Ch. du Ruisseau-Martin, Ch. de la Laiterie et de la Rte du Village – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs

La commission du CC pour traiter ce sujet qui s'est réunie le 3 mai 2022 était la même que pour le préavis 15/2022, c.à.d. Madame Patrizia VINCIGUERRA et Messieurs Pierre BOREL
Alano CAUDERAY
Richard GOLAY
Michael MÄDER
Claude MATTER
Alexandre MEIER et moi-même
Anton EPP, président rapporteur.

Absente : Madame Kristina SWAN

La Municipalité était toujours représenté par M. Roland PERRIN.

Renforcement et entretien routier

Les tronçons de route dont nous parlons ici étaient construits bien avant l'arrivée des bus du TL et n'étaient pas conçus pour supporter à la longue ces charges. Les dégradations évidentes le démontrent et les analyses approfondies le confirment. Des travaux d'entretien et de renforcement s'imposent. L'arrivée prévue de la ligne de bus n° 44 par le Polny ne change pas beaucoup les exigences de renforcement car ses bus seraient de plus petite taille. Par contre il est évident qu'il serait encore plus difficile de faire ces travaux de rénovation après l'arrivée de cette ligne et elle serait perturbée à peine démarrée.

Autres travaux

On profitera pour faire d'autres travaux : rénovation et amélioration des trottoirs, construction de conduites d'eaux claires supplémentaires, mise à jour de l'éclairage public, mise en conformité des arrêts de bus Polny et Biolleyre etc. Tout ces travaux impliqueront des perturbations et désagréments importants pour les riverains. La Municipalité prévoit d'informer en détail les gens concernés dès que possible.

Discussions

Un commissaire demande si on ne pourrait pas envisager de mettre des panneaux photovoltaïques pour alimenter l'éclairage public. On lui répond que les choix pour la modernisation de l'éclairage public sont définis dans le préavis n°13/2022 où ce système n'est pas prévu.

Un commissaire demande pourquoi le mandat pour la direction des travaux est directement attribuée à un bureau d'ingénieurs en gré-à-gré sans passer par une

soumission publique. On lui répond que la Municipalité en a la compétence et que le bureau choisi connaît particulièrement bien le dossier puisqu'il était impliqué dans la planification préalable, ce qui facilite la compréhension et le dialogue lors de l'exécution des travaux. Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres sur procédure ouverte dont le retour était agendé au 9 mai.

Un commissaire demande comment le terrain sur la parcelle Bois de Ban /Possession serait stabilisé afin de permettre le rebroussement provisoire du bus n° 46. Ce seront des grosses plaques en fer qui devrait permettre au bus de circuler.

Commission des finances

C'est à l'unanimité que la CoFin a accepté le préavis no 16/2022

Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, chères et chers collègues, d'accepter à votre tour les conclusions du préavis municipal No 16/2022 telles que présentées et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 3'250'000.- TTC (trois millions deux cent cinquante mille francs) destiné aux travaux de renforcement et d'entretien du réseau routier .
2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
3. D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 15.05.2022

Anton Epp

Président rapporteur de la commission

